

## GASCOGN'AGRI ET SALON DE L'AGRICULTURE À PARIS



La remise des prix locale s'est faite à l'occasion de la manifestation **GASCOGN'AGRI** organisée par les **Jeunes Agriculteurs du Gers à AUCH**, le 31 août 2019, en présence de Fatma ADDA Conseillère Régionale, Christian LAPREBENDE, Maire de Auch, Marc DIDIER, Président de l'ADASEA, Bernard MALABIRADE, Président de la Chambre d'agriculture du Gers, Jérémie de RE, Président des JA, de Serge CASTERAN, Président de la Fédération départementale de la chasse et des membres du jury. Tous les candidats ont reçu un panier garni de produits locaux, offert grâce au soutien financier de nos partenaires.

Nous avons profité de cette 6e édition pour convier l'ensemble des candidats depuis le Concours de 2014 ! Ils sont nombreux à avoir répondu présents et nous les remercions pour ce moment d'échange chaleureux et convivial !

Les trophées décernés sont des créations originales d'artisan locaux:

**1<sup>er</sup> prix:** un « light catcher » création originale et unique en verre d'Agnès Busnel « d'Artagnès ».

**Prix chasse & Prix paysage :** Un superbe couteau de cuisine ainsi qu'un couteau de poche décapsuleur réalisés par le coutelier « la Quadrature du Seb ».

Les 2 lauréats gersois, **Séverine SOUMADIEU** de SIMORRE et **Luc LAHAYE** d'ARMOUS ET CAU, étaient sélectionnés pour le **Concours National au Salon de l'Agriculture 2020 à Paris**.

**Luc LAHAYE** a décroché le **2<sup>ème</sup> prix d'excellence agro-écologique** dans la catégorie « Pâturage exclusif Humide » avec un jury séduit par l'utilisation et la valorisation de prairies humides dans un contexte de coteaux séchants, la forte implication de l'agriculteur pour son territoire, et son installation originale avec Terre de liens.

Ainsi, **pour la 5e année consécutive**, les prairies du Gers se sont classées **sur le podium national**.



## LES ANECDOTES DU CONCOURS !



La prairie de Mr. Larrieu est celle qui a comptabilisé en 2019 le plus grand nombre d'espèces végétales recensées par nos deux experts botanistes !

À votre avis, combien ?

75

### LES PRAIRIES LAURÉATES EN BREF

#### CATÉGORIE FAUCHE

- 43 espèces végétales recensées
- Equilibre graminées/ légumineuses
- Bonne valeur alimentaire et bonne productivité
- Engagement dans une Mesure Agro-Environnementale (MAEC) et le réseau NATURA 2000
- Valorisation du paysage local
- Rôle important dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau (épuration des eaux, soutien d'étiage...) et prévention des inondations
- Appropriation de la parcelle par les habitants de la commune

#### CATÉGORIE PÂTURE

- 39 espèces végétales recensées
- Equilibre graminées/ légumineuses
- Intégration de la particularité de la parcelle dans le système d'exploitation
- Participe à l'autonomie fourragère
- Valorisation de la démarche environnementale (bio, nature et progrès...)
- Vente directe de la viande
- Installation avec Terre de lien
- Engagement dans une Mesure Agro-Environnementale (MAEC)

## LE JOURNAL DU

# CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES PRAIRIES ET PARCOURS



ORGANISÉ LOCALEMENT PAR L'ADASEA DU GERS



N°6 - MARS 2020 - GRATUIT

### LE JURY EXPERTISANT UNE PRAIRIE CANDIDATE



Pâturage exclusif



## Sommaire

L'édition 2019 – le jury	page 2
Les candidats 2019	page 3
Remise des prix & anecdotes	page 4

### ZOOM SUR LES PRAIRIES LAURÉATES 2019

Fauche & pâturage



REMISE DES PRIX, LE 31 AOÛT 2019 A GASCOGN'AGRI



ACTION COFINANÇÉE PAR



L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA RÉGION OCCITANIE

A l'aube de la septième édition du Concours des Pratiques Agro-Écologiques Prairies et Parcours (anciennement Prairies Fleuries), la fédération des chasseurs du GERS est toujours partante pour participer à ces journées, convaincue que le maintien de ces prairies participe à la préservation de la biodiversité et donc de la faune chassable ou non. Leur rôle est aussi très important pour la régulation du débit des rivières en période pluvieuse.

La Fédération des Chasseurs collabore depuis longtemps déjà à la restauration de mares avec l'ADASEA du Gers (programme régional « Corribior ») et à la replantation de haies avec l'association Arbre et Paysage 32.

Nous voulons aussi échanger avec les agriculteurs, sans qui, il n'y aurait pas de chasse possible.

Nous constatons également le très bon esprit des candidats qui sont passionnés par leur travail et conscients de leurs apports à la société.

Chacun apporte ses connaissances et son expérience et je suis impressionné par le savoir de nos botanistes.

Le jury des prairies fleuries peut être fier des résultats nationaux obtenus par les candidats Gersois au niveau national.

A bientôt pour l'édition 2020 dans l'Armagnac!

*Charles Gibert  
Trésorier de la Fédération de  
Chasse du Gers*



L'ÉDITION 2019

En 2019, l'ADASEA du Gers a organisé, pour la sixième édition, le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques (ancien Concours des Prairies Fleuries) sur le territoire de l'Astarac. Il a pu être réalisé grâce au soutien direct du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, de BPC-Kambio à Seissan, du Conseil Départemental du Gers d'une part, et d'autre part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et de l'Europe à travers l'animation de la CATZH (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides).



Le jury d'experts réuni sur chaque prairie

Anne GIL, apicultrice du Syndicat des Ruchers de l'Armagnac



Laetitia LAFFITTE, chargée d'étude Paysagiste au CAUE 32



Joël ABADIE, technicien d'élevage à la Chambre d'Agriculture du Gers



Charles GIBERT, Fédération départementale des chasseurs du Gers



Paul MAGNI et Bernard LASCURETTES, botanistes de l'Association Botanique Gersoise



Des animateurs de l'ADASEA pour l'organisation



CAPUCINE BAILLOU



THANH-CHI NGUYEN



AXELLE DUVERGER



LES CANDIDATS 2019

Les 10 candidats, éleveurs et éleveuses sont répartis sur l'ensemble du territoire Astarac. 2019 est une édition marquée par de jeunes candidat.e.s et l'ouverture de 2 catégories : « Fauche & Pâturage » et « Pâturage exclusif ».

